

**Rapport sur la qualité des actifs au 30 septembre 2012**  
**(Instruction n°2011-I-07 relative à la publication par les sociétés de financement de l'habitat d'informations relatives à la qualité des actifs financés)**

**Introduction**

Société Générale SFH (SG SFH) est une filiale détenue à 99,99% par Société Générale dont l'objet est d'optimiser de refinancer le portefeuille de prêts personnels immobiliers du Groupe, exclusivement constitués de prêts cautionnés par Crédit Logement, actuellement refinancés à travers des obligations sécurisées émises par la Société Générale SFH, notées AAA/Aaa par les deux agences de notation Fitch et Moody's.

La structure de bilan simplifié de SG SFH peut être résumée comme suit :

- au passif figurent des Obligations de Financement de l'Habitat (dits passifs privilégiés),
- à l'actif, les prêts collatéralisés octroyés par la SG SFH à la Société Générale.

Le portefeuille de prêts personnels immobiliers refinancés par les émissions obligataires sécurisées de SG SFH est apporté en garantie par Société Générale, et apparaît donc au hors bilan de SG SFH, cela en contrepartie de créances de prêts collatéralisés détenues par SG SFH sur la Société Générale.

Par transparence, le portefeuille de créances mobilisées au refinancement par ressources privilégiées est en totalité composé de prêts personnels immobiliers tous garantis à 100% par Crédit Logement. Les biens financés par les prêts dont dérivent ces créances sont des biens situés en France.

**I. Prêts garantis**

Les éléments chiffrés de la présente section font suite à une analyse par transparence du portefeuille de prêts personnels immobiliers refinancés par SG SFH.

**A. Répartition des encours de prêts garantis**

Catégorie de créance garantie	Type de contrepartie	Type de garantie	Encours en euros
Crédits investisseurs à l'habitat	Particuliers	Caution délivrée par un établissement de crédit (Crédit Logement)	25 362 371 354,46

Aucune créance impayée, créance douteuse ou provision n'est constatée au 30 septembre 2012.

**B. Répartition des encours de prêts garantis en fonction de leur quotité éligible au refinancement par des ressources privilégiées**

Dès lors que 100% des prêts personnels immobiliers mobilisés correspondent à des prêts garantis par Crédit Logement, la répartition des encours en fonction de leur quotité éligible au refinancement s'effectue comme suit :

Somme des encours en euros pour lesquels	17 716 486 086,36
Min (Encours ; 80% Valeur du bien) = CRD	
Somme des encours en euros pour lesquels	7 645 885 268,10
Min (Encours ; 80% Valeur du bien) = 80% Valeur du bien	

**C. Répartition des encours de prêts en fonction de l'année de conclusion de ces prêts**

Les encours de prêts personnels immobiliers mobilisés au 30 septembre 2012 se répartissent par année de conclusion de ces prêts, comme suit :

	Date de début de prêt	Nombre de prêt	Encours en euros
	1993	1	760,65
	1994	4	31 088,27
	1995	39	262 604,61
	1996	450	3 323 814,45
	1997	1 276	7 642 476,64
	1998	2 768	24 430 657,92
	1999	4 792	76 669 238,96
	2000	4 751	96 384 443,67
	2001	7 641	202 133 575,59
	2002	10 098	343 339 248,79
	2003	16 320	742 705 916,58
	2004	19 809	1 153 569 463,06
	2005	34 364	2 262 083 278,45
	2006	36 878	2 882 046 818,07
	2007	34 837	2 944 742 531,19
	2008	30 206	2 297 833 446,22
	2009	34 938	2 756 108 295,91
	2010	58 428	4 930 229 390,94
	2011	43 056	3 144 010 810,03
	2012	19 650	1 494 823 494,46
	<b>TOTAL</b>		<b>25 362 371 354,46</b>

D. Répartition des encours de prêts en fonction de leur durée résiduelle arrondie au nombre d'années le plus proche

Les encours de prêts personnels immobiliers mobilisés au 30 septembre 2012 se répartissent, en fonction de leur durée résiduelle, comme suit :

Durée résiduelle	Nombre de prêts	Encours en euros
0	6 062	13 201 221,95
1	13 089	94 129 699,71
2	13 915	196 281 475,50
3	15 664	339 391 388,83
4	18 871	577 242 135,56
5	17 255	715 386 197,87
6	17 967	854 528 765,13
7	20 003	1 097 278 331,59
8	22 930	1 536 125 139,32
9	21 860	1 507 691 894,54
10	17 700	1 258 297 738,20
11	15 873	1 096 908 239,39
12	16 286	1 258 609 942,62
13	18 742	1 637 586 219,57
14	18 714	1 629 025 214,85
15	15 469	1 433 984 568,23
16	9 683	887 509 391,52
17	10 815	1 083 790 989,11
18	14 305	1 614 255 139,12
19	13 936	1 564 010 410,86
20	10 480	1 306 315 204,08
21	5 896	758 408 162,77
22	6 919	845 970 011,65
23	7 090	853 718 725,32
24	5 240	559 026 645,13
25	3 135	380 846 943,44
26	934	107 217 235,88
27	598	59 182 012,31
28	457	53 581 470,54
29	333	34 272 603,92
30	85	8 598 235,95
		<b>25 362 371 354,46</b>

E. Répartition des encours de prêts selon la localisation des biens financés

La totalité des encours mobilisés correspondent à des prêts personnels immobiliers garantis à 100% par Crédit Logement, et financent un bien situé en France :

	Encours en euros	Localisation du bien
<b>Prêts garantis par une caution délivrée par un établissement de crédit</b>	25 362 371 354,46	France

F. Répartition des encours de prêts en fonction de la pondération qui leur est attribuée au titre du ratio de couverture des ressources privilégiées

La répartition des encours de prêts en fonction de la pondération qui leur est attribuée au titre du ratio de couverture, correspond, pour chaque prêt personnel immobilier mobilisé, au montant minimum entre :

- le capital restant dû
- 80% de la valeur du bien réévalué.

<b>Quotité éligible</b>	<b>Répartition en euros</b>	<b>Répartition en pourcentage</b>
CRD	17 716 486 086,36	72,27%
80% valeur du bien	6 799 282 826,55	27,73%

G. Répartition des encours de prêts mobilisés par billets à ordre

NEANT

**II. Expositions sur des personnes publiques**

NEANT

**III. Organismes de titrisation et entités similaires**

NEANT

#### IV. Valeurs de remplacement

- A. Titres, valeurs et dépôts sur des établissements de crédit ou entreprises d'investissement bénéficiant du meilleur échelon de qualité de crédit établi par un organisme externe d'évaluation de crédit reconnu par l'Autorité de contrôle prudentiel en application des dispositions de l'article L. 511-44 du code monétaire et financier ou garanties par des établissements de crédit ou entreprises d'investissement du même échelon de qualité de crédit.

Pays (en milliers d'euros)	Titres au 30/09/2012	Valeurs au 30/09/2012	Dépôts au 30/09/2012	Notations externes S&P/Moody's/Fitch
France:				
Société Générale SA			381 393 040	A-1/P-1/F1+
Total			<b>381 393 040</b>	

Durée Résiduelle	Montant en euros
1	44 793 040,00
2	37 400 000,00
3	37 400 000,00
4	37 400 000,00
5	37 400 000,00
6	37 400 000,00
7	37 400 000,00
8	37 400 000,00
9	37 400 000,00
10	37 400 000,00
<b>TOTAL</b>	<b>381 393 040,00</b>

- B. Créances d'une durée résiduelle inférieure à 100 jours sur des établissements de crédit ou entreprises d'investissements établis dans un État membre de la Communauté européenne ou partie à l'accord sur l'Espace Economique Européen lorsqu'elles bénéficient du second meilleur échelon de qualité de crédit établi par un organisme externe d'évaluation de crédit reconnu par l'Autorité de contrôle prudentiel en application des dispositions de l'article L. 511-44 du code monétaire et financier ou garanties par des établissements de crédit ou entreprises d'investissement du même échelon de qualité de crédit

NEANT.

- C. Titres, sommes et valeurs reçus en garantie des opérations de couverture mentionnés à l'article L. 515-18 du code monétaire et financier (non pris en compte dans la limite définie à l'article R. 515-7)

NEANT

## V. Remboursements anticipés

La proportion, exprimée en pourcentage, des remboursements anticipés enregistrés au cours de la période, rapportée à la moyenne des encours de fin de mois peut être estimée comme suit :

Moyenne de la proportion de remboursements anticipés sur l'ensemble des prêts immobiliers résidentiels de la Société Générale sur le troisième trimestre 2012 : **6.82 %**

Moyenne de la proportion de remboursements anticipés sur l'ensemble des prêts immobiliers résidentiels de la Société Générale sur les 12 derniers mois : **6.41 %**

## VI. Risque de taux

En matière de risque de taux, Société Générale SFH se conforme à une politique stricte d'immunisation. Les émissions sont systématiquement adossées en taux avec l'actif au moyen de swaps de micro-couverture (taux fixe contre Euribor 3 mois).

- Répartition des encours de swaps (notionnels) au 30 septembre 2012 :

(En Euros)	Total des notionnels au 30/09/2012	Groupe Société Générale (En %)	Contrepartie externe (En %)
<b>Taux fixe contre Euribor 3M:</b>			
Micro couverture sur obligations de financement de l'habitat	4 250 000 000	100%	0%
<b>Total</b>	<b>4 250 000 000</b>	<b>100%</b>	<b>0%</b>

Les autres éléments du bilan sont couverts selon les règles de gestion du Groupe Société Générale.

L'analyse de risque de taux repose principalement sur l'analyse de la sensibilité. Cette sensibilité est calculée à partir de la variation de la valeur actuelle nette des positions suite à une translation de la courbe de taux de 1%.

La surveillance de l'exposition repose sur le calcul des sensibilités suivantes :

- sensibilité à court terme calculée par addition des sensibilités des intervalles compris entre 0 et 1 an ;
- sensibilité à moyen terme calculée par addition des sensibilités des intervalles compris entre 1 et 7 ans ;
- sensibilité à long terme calculée par addition des sensibilités des intervalles supérieurs à 7 ans ;
- sensibilité globale calculée par addition de toutes les sensibilités

- Sensibilités de la position de taux (en milliers d'euros) :

Sensibilité globale +1%	Total	Dont CT	Dont MT	Dont LT
<b>sept-12</b>	-548	-23	-134	-391

## **VII. Couverture du besoin de liquidité**

Les flux de trésorerie positifs sont évalués par transparence et correspondent aux flux liés aux encaissements en principal et intérêts des échéances des prêts personnels immobiliers reçus en garantie.

Les flux de trésorerie négatifs correspondent aux flux nets, après application des instruments financiers de couverture, liés aux décaissements de principal et intérêts des échéances des Obligations de Financement de l'Habitat émises.

A une date de tombée, une compensation des flux est effectuée, permettant de déterminer un solde pour la journée. La position de liquidité est calculée quotidiennement en additionnant le solde de la journée au solde des périodes précédentes.

A partir du 30 septembre 2012, la position de liquidité minimale sur 180 jours est positive de 8 786.89 euros et correspond au solde du premier jour du trimestre.

En cas de position de liquidité négative, SG SFH est dotée de sources additionnelles de liquidités constituées principalement des échéances d'intérêts et de capital perçues des valeurs de remplacement.